
Principes directeurs pour la reprise graduelle des activités de recherche au CISSS de Laval

Malgré la situation de crise sanitaire actuelle, le CISSS de Laval souhaite reprendre graduellement ses activités de recherche. Toutefois, il est convenu que celle-ci se fasse dans un contexte de crise sanitaire. Il faudra donc reprendre les activités dans un contexte très singulier, guidé par des principes qui permettront de nous ajuster aux aléas évolutifs de la pandémie afin **d'assurer la sécurité des étudiants et du personnel de recherche, des chercheurs et des participants, tout en maintenant la qualité des recherches effectuées au sein de l'établissement.**

Les activités de recherche clinique de tous types (essais cliniques, psychosociales, épidémiologiques ou autres) doivent être planifiées en tenant compte de la disponibilité des ressources de l'établissement (personnel, pharmacie, plateforme technique, etc.) dans le contexte de pandémie. La disponibilité de ces ressources est déterminante pour la reprise ou non des activités de recherche. À cet effet, **un nouvel examen de la convenance institutionnelle peut être nécessaire** afin d'autoriser la reprise des activités pour s'assurer de la disponibilité des ressources en contexte de pandémie.

Autrement dit, les activités de recherches devront s'ajuster à la capacité d'accueil des milieux (terrains de recherche) du CISSS de Laval qui sera modulée par :

1. le respect des mesures sanitaires établies par la santé publique;
2. la reprise des activités (retour des employés délestés à leur poste habituel);
3. les enjeux logistiques (espaces, locaux, etc.);
4. la flexibilité des modalités de collecte (entretien à distance, moment et durée de la collecte, etc.);
5. l'évolution de la pandémie et la possibilité d'une seconde vague.

Les pages qui suivent présentent des consignes pour les étudiants et le personnel de recherche, de même que des recommandations pour les chercheurs principaux et pour notre établissement à titre de terrain de recherche. Ces recommandations s'appuient entre autres sur les considérations générales suivantes :

- Les activités de recherche qui peuvent se dérouler à distance (contacts téléphoniques ou virtuels) peuvent reprendre ou continuer selon le cas. Dans la mesure du possible, pour les projets de recherche constituant uniquement une collecte de données dans les dossiers, celle-ci doit se faire en dehors des installations du CISSS de Laval et selon les disponibilités de l'établissement.
- Lorsque nécessaire et applicable, sera priorisée la reprise de recherches déjà en cours plutôt que le démarrage de nouvelles recherches, dans un même milieu.
- Limiter le nombre et la durée de visites des participants lorsqu'ils doivent prendre part à un projet de recherche. Préférentiellement, faire correspondre ces visites avec un suivi médical prévu, afin de limiter le nombre de déplacements, et assurer de les restreindre aux zones vertes;
- Les entretiens de groupes (focus groups) seront possibles en zones vertes si le respect de la distanciation physique est possible, avec un maximum de 3 ou 4 personnes par local;
- Assurer le respect des mesures préventives par les participants (port d'équipement de protection, entrée distincte, éviter les périodes d'attente en zone commune);
- Éviter d'amener des effets personnels dans le milieu où se déroule la collecte de données, sauf si essentiel à celle-ci (ex. : enregistreurs numériques, tablettes, outils de mesure, surfaces de travail, etc.). Éviter que les participants ne manipulent le matériel, si ce n'est pas nécessaire. Le cas échéant, désinfecter votre matériel entre chaque participant, à l'aide de lingettes désinfectantes à utilisation unique;
- Il n'y a pas de dépistage systématique des étudiants et du personnel de recherche et des chercheurs. Par ailleurs, dès l'apparition de symptômes, ces derniers ne doivent pas se présenter sur le terrain de recherche et doivent se faire dépister. Annuler les engagements de recherche jusqu'à l'obtention des résultats d'un test de dépistage (entrevues, rencontres, etc.);
- L'étudiant, le personnel de recherche et le chercheur doit obligatoirement aviser la personne pivot de son équipe de recherche dès l'apparition de symptômes, lorsqu'il doit passer un test de dépistage et lorsqu'il reçoit un résultat positif suite à un dépistage. Les personnes pivots sont :
 - Pôle 1 - Transformations des pratiques cliniques et organisationnelles :

Denise Koubanioudakis (450) 668-1010, poste 23653

- Pôle 2 - Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation – Hôpital juif de réadaptation
Vira Rose : (450) 688-9550, poste 626
- Pôle 3 : Recherches contractuelles et académiques
Cardiologie : Ginette St-Onge (450) 668-1010, poste 23968
Oncologie et radio-oncologie : Isabelle Pellerin (450) 668-1010, poste 23671

- Considérant que la situation peut changer rapidement dans les services, selon l'évolution de la crise, s'assurer que la collecte de données ne nuit pas au bon fonctionnement du milieu de collecte ou ne constitue pas une charge supplémentaire pour le personnel, et ce, en continu pendant la durée de la collecte de données;
- Toutes ces mesures sont sujettes à changement sans préavis, notamment en cas de seconde vague et d'un possible délestage du personnel au sein du CISSS.

En plus des principes énumérés ci-dessus, les visites de surveillance des essais cliniques peuvent reprendre selon certaines conditions, à savoir :

- Préconiser le téléphone pour les échanges entre le visiteur et les membres de l'équipe de recherche, privilégier une technologie permettant une rencontre à distance;
- Si une visite s'avère nécessaire, s'assurer que le visiteur ne présente pas de symptômes de la COVID-19;
- Accueillir le visiteur à l'entrée et l'accompagner jusqu'à un espace dédié répondant aux normes d'hygiène et de distanciation physique;
- Informer le moniteur des mesures d'hygiène attendues et s'assurer que l'activité se déroule de façon sécuritaire;
- Le visiteur ne doit pas utiliser les salles d'attente ou autres aménagements cliniques. Lui indiquer une salle de bain, un lavabo ou une pompe à désinfectant pour l'hygiène des mains;
- Si possible, laisser les documents à réviser la veille dans le local et les récupérer le lendemain de la fin de la visite. Un délai d'au moins 24 heures avant et après est préconisé.



Conditions générales à respecter

Suivre les [consignes émises au CISSS de Laval](#) pour éviter la transmission de la COVID-19

<p>Mesures sanitaires universelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains; étiquette respiratoire; port du masque; distanciation physique de 2 mètres avec les participants, les étudiants et le personnel de recherche, les chercheurs, etc. • Port de la protection oculaire dans les installations hospitalières, les CHSLD, les RPA les RI-RTF et les sites non traditionnels selon les règles en vigueur au CISSS de Laval. • Respect des règles d'isolement lors de transfert entre les zones.
<p>Formation</p>	<p>Suivre les formations EPI proposées par le CISSS de Laval en ligne.</p>
<p>Équipement de protection individuelle (ÉPI)</p>	<p>L'utilisation d'ÉPI est recommandée dans les situations cliniques et dans des situations où la distanciation de 2 mètres n'est pas possible.</p>
<p>Surveillance étroite des symptômes de la COVID-19</p>	<p>Aviser la personne pivot administrative de votre équipe de recherche (et le chercheur principal, si applicable) dès l'apparition de symptômes (fièvre, toux, fatigue extrême. Autres symptômes possibles : douleurs musculaires, maux de tête, perte d'appétit; mal de gorge; diarrhée; perte d'odorat) et ne pas vous présenter sur les lieux de votre terrain de recherche. Annuler vos engagements de recherche jusqu'à l'obtention des résultats d'un test de dépistage (entrevues, rencontres, etc.). Procéder à un test de dépistage le plus rapidement possible. Appeler le poste 22676 ou visiter le site Laval en santé pour connaître les lieux de dépistage sans Rendez-vous. Pour toute autre question, communiquer avec le Service de santé du CISSS de Laval.</p>
<p>Isolement</p>	<p>Si dépistage avec résultat négatif attendre l'absence de symptômes avant de retourner en stage : respects des politiques en vigueur dans l'établissement.</p> <p>Dépistage avec résultat positif : informer immédiatement la personne pivot administrative de votre équipe de recherche (et le chercheur principal, le cas échéant), le lieu de votre terrain de recherche et votre médecin traitant. Respecter les directives d'autosoins et d'isolement pendant la durée de la maladie.</p>
<p>Modalités technologiques</p>	<p>En tout temps : s'isoler en cas d'apparition de symptômes, d'une confirmation de diagnostic de COVID-19, d'une suspicion ou d'un contact étroit avec un cas confirmé. Se référer aux consignes émises par la santé publique.</p> <p>Évitez d'amener des effets personnels dans votre milieu de terrain, sauf si essentiel à la collecte de données (ex. enregistreurs numériques, tablettes, outils de mesure, etc.). Assurez-vous que les participants ne manipulent pas le matériel, si ce n'est pas nécessaire. Le cas échéant, désinfectez votre matériel entre chaque participant, à l'aide de lingettes désinfectantes à utilisation unique.</p>

MESURES APPLIQUÉES PAR LE CISSS DE LAVAL

Conditions générales à respecter Suivre les [consignes émises au CISSS de Laval](#) pour éviter la transmission de la COVID-19

Formation	<ul style="list-style-type: none">• Offrir, à tous les étudiants, le personnel de recherche et les chercheurs du CISSS de Laval, une formation PCI.• Informer des consignes d'isolement et de mesures universelles émises par l'INSPQ et faire des rappels fréquents des consignes durant toute la durée du projet de recherche.
Accompagnement et surveillance	Tout au long de la collecte de données, assurer une surveillance régulière et un soutien concernant la PCI.
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	Rendre accessible l'ÉPI aux étudiants et personnel de recherche et aux chercheurs au besoin, rappeler et surveiller la bonne utilisation de ceux-ci.
Mesures universelles	Suivi étroit et validation de l'application adéquate des mesures universelles.
Espaces physiques appropriés	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir un environnement physique qui favorise la distanciation physique;• Permettre les entretiens de groupes (focus groups) en zones vertes si le respect de la distanciation physique est possible, avec un maximum de 3 ou 4 personnes par local (mesure sujette à changement selon l'évolution de la pandémie);• Privilégier les alternatives aux activités en personne (entretiens par Zoom, consultation de dossiers à distance, etc.).
Surveillance étroite des symptômes de la COVID-19	Pour le dépistage, les étudiants et le personnel de recherche du CISSS de Laval sont priorisés au même titre que les travailleurs du CISSS de Laval.
Modalités technologiques	Favoriser l'accès aux plateformes technologiques pour réaliser le plus possible d'activités de recherche à distance (Teams, React, Zoom ou autre). Lorsque possible, fournir un accès Internet adéquat aux personnels de recherche. Fournir un accès à distance si nécessaire.